Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☒ NON ☐ OUI (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical : Son bureau général

Nombre de secouristes : 12

Nombre d'ambulance(s) : 3

Hôpital le plus proche : 17 km Aurillac

Temps de trajet (en min) : 15 Mn

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site : circuit de Bel air

Adresse : 15220 Saint Namet

Capacité Moto :
Pendant les essais : 45
En manche : 45

Capacité Quad/Side-car :
Pendant les essais : ...
En manche : ...

Caractéristiques :

Longueur du circuit : 1750 m

Largeur minimum de la piste : 8 m

Largeur de la grille : 32 places

Longueur de la ligne droite de départ : 70 m

Nombre d'OCP* : 16

**Officiels Commissaires de Piste*

⚠ **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 4 juin 2018	Date : 14 JUIN 2018	Date : 20/06/2018
MC St MAMET CANTAL - AUVERGNE	LIGUE MOTOCYCLISTE AUVERGNE-RHONE-ALPES Z.A. 18 Chemin de l'Ile Neuve 26600 LA ROCHE DE GLUN TEL : 04 75 55 22 50	Numéro : 18/0643

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

N° d'épreuve FFM 366
Moto-Club Sourt Mamet Central
N° d'affiliation 1792
Date 22 juillet 2018
Lieu circuit de "Bel air" Sarlat
Organisateur technique Colmejane Cédric
E-mail cocuch.classe@hotmail.fr
Téléphone 06 30 09 66 71

25 MAI 2018

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

MOTOCROSS
CDF MINIVERT

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course Rampon Jerome Licence : 079841
Délégué FFM (Président du Jury) Hebert Philippe Licen. 012712
Membre du Jury Parguien Eric Licence : 018721
Membre du Jury Coumel Jean-Louis Licence : 085377
Educateur FFM ..... Licence : .....
Commissaire technique responsable Forer eric Licence : 197137
Responsable du chronométrage Segouin eliane Licence : 022141
Responsable parc coureur Souchaire pierre Licence : 223851

Article 3 Catégories & Engagements

Minivert 65 40 pilotes

Age ---------- De 8 à 12 ans
Licences ------ Inter Jeune / LUE / NJ
Cylindrée ----- 65cc
Plaques ------- Numéro blanc sur fond bleu

Minivert 85 40 pilotes

Age ---------- De 9 à 12 ans
Licences ------ Inter Jeune / LUE / NJ
Cylindrée ----- 85cc
Plaques ------- Numéro blanc sur fond bleu

**La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum, les pilotes ne devront pas avoir 13 ans au cours de l'année (né au plus tard en 2006).*

Chpt Zone 125 - 40 pilotes
Age 13 ans mini - Machines 125 2T
Licences : inter. LUE - NJ - NCO
plaques Noires - numero blanc

Chpt Ligue AURA Mx1 40 pilotes
Age : 15 ans mini
Licences inter - LUE, NCO
cylindrée 151 à 500cc 2T - 251 à 650cc 4T
plaques : Blanches - Numeros Noir

Récompenses :

Une coupe sera offerte aux trois premiers du classement de la journée pour chacune des catégories.

Article 4 | Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 | Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 | Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... Docteur Soubnon gerard

Nombre de secouristes 12

Hôpital le plus proche ....17 km d'Aurillac

Nombre d'ambulance(s) 3

Temps de trajet (en min) ....15 mn

Article 7 | Le site de pratique

Accès :

Nom du site ....circuit "Bel air" à St Mamet.

Adresse Bel air 15220 St Mamet

Capacité Moto :

Pendant les essais : 45

En manche : 45

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1750

Largeur minimum de la piste ....8 m

Largeur de la grille ....32 places

Longueur de la ligne droite de départ ....70 m

Nombre d'OCP* 16

*Officiels Commissaires de Piste

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 8 Nov 2018	Date : 14 JUIN 2018	Date : 20/06/2018
MC St MAMET CANTAL - AUVERGNE	LIGUE MOTOCYCLISTE AUVERGNE-RHONE-ALPES Z.A. 18 Chemin de l'Ile Neuve 26600 LA ROCHE DE GLUN TEL:04 75 55 22 50	Numéro : 18/0643

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

HORAIRES DIMANCHE 22 JUILLET 2018

HORAIRES	CATEGORIES	TEMPS
8H00/8H15	ESSSAI LIBRE 125 ZONE	15 MIN (12+3)
8H40/8H55	ESSAI LIBRE CATEGORIE 85 CC	15 MIN
9H00/9H15	ESSAI LIBRE CATEGORIE 65 CC	15 MIN
9H20/9H35	TEST DEPART MX1 LIGUE	3 MIN
	ESSAI LIBRE MX1 LIGUE	12 MIN
9H40/10H05	ESSAI CHRONO 125 ZONE	15 MIN
10H10/10H15	TEST DEPART CATEGORIE 85 CC	5 MIN
10H20/10H30	ESSAI CHRONO CATEGORIE 85CC	10 MIN
10H35/10H40	TEST DEPART CATEGORIE 65 CC	5 MIN
10H45/10H55	ESSAI CHRONO CATEGORIE 65CC	10 MIN
11H00/11H15	ESSAI CHRONO MX1	15 MIN
11H20/11H40	1ère MANCHE 125	15 MIN+ 1 T
	REPAS -ENTRETIEN -ARROSAGE	
13H10/13H20	TOUR DE RECONNAISSANCE ARROSAGE MX1	
13H20/13H45	1ère MANCHE MX1	20 MIN + 1 T
13H50/H-10	TOUR DE RECONNAISSANCE 85 CC	
14H00/14H20	1ère MANCHE 85 CC	15 MIN + 1 T
14H30/H-10	TOUR DE RECONNAISSANCE 65 CC	
14H40/15H00	1ère MANCHE 65 CC	15 MIN + 1 T
	PAUSE - ENTRETIEN -ARROSAGE	
15H20/15H25	TOUR DE RECONNAISSANCE ARROSAGE 125	
15H25/15H45	2ème MANCHE LIGUE 125	15 MIN + 1 T
15H50/16H15	2ème MANCHE MX1	20 MIN + 1 T
16H20/H-10	TOUR DE RECONNAISSANCE 85 CC	
16H30/16H50	2ème MANCHE 85 CC	15MIN + 1 T
16H55/H-10	TOUR DE RECONNAISSANCE 65CC	
17H05/17H25	2ème MANCHE 65 CC	15 MIN +1 T
	17H30 PODIUM	

SAMEDI 21 JUILLET 2018

15H00/20H00	CONTRÔLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE	

DIMANCHE 22 JUILLET 2018

7H00/8H00	CONTRÔLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE	